



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Eau, Biodiversité, Risques
Unité Biodiversité, Milieux Aquatiques, Forêt

Vannes, le 19 juin 2023

Demande de dérogation à l'article L.411-1 du Code de l'environnement

Consultation du public du 3 au 17 juillet 2023 inclus

Démolition bâtiment ancien hôpital de Pontivy

NOTE DE PRÉSENTATION

Dans le cadre de la démolition des bâtiments de l'ancien hôpital de Pontivy, l'établissement public foncier de Bretagne, sollicite, sur la base de l'article L.411-2-4 du Code de l'environnement, une dérogation aux interdictions visées à l'article L.411-1 dudit code pour la destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées :

- un couple de grimpereau des jardins (*Certhia brachydactia*) ;
- un couple de rouge-gorge familier (*Erythacus rubecula*) ;
- un gîte secondaire potentiel de chiroptères du genre *Pipistrellus* sp, *Myotis* sp, et sérotine commune (*Eptesicus serotinus*) ;

La démolition des bâtiments est justifiée pour des raisons de sécurité publique. En compensation, 3 nichoirs artificiels pour rouge-gorge familier et grimpereau des jardins seront installés sur les rives du Blavet. Concernant les chiroptères, 5 gîte artificiels seront installés.

En application des articles L.123-19 et L.123-19-2 du Code de l'environnement, relatifs à la participation du public aux décisions administratives ayant une incidence sur l'environnement, le dossier portant demande de dérogation à la protection stricte des espèces, accompagné de la présente note d'information sont rendus accessibles au public pendant une durée de quinze jours du **3 au 17 juillet 2023 inclus** directement en ligne sur le site Internet des services de l'État du Morbihan.

Pendant cette période, le public pourra faire valoir ses observations soit par mail à l'adresse suivante: ddtm-esprotegee@morbihan.gouv.fr soit par courrier à la DDTM du Morbihan - Service Eau, Nature et Biodiversité - Unité Nature, Forêt et Chasse - procédure de participation du public - 1 allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex.

Le chef du service eau, biodiversité, risques

Jean-François Chauvet